

### Programme d'acquisition de véhicules et matériels divers pour l'année 1997

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Après le vote du budget pour l'année 1997, il convient d'arrêter le programme de renouvellement partiel de véhicules et matériels divers nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Les propositions ont été élaborées en fonction de l'enveloppe globale des crédits et des besoins prioritaires des différents services.

Ainsi pour l'ensemble des services municipaux, le programme proposé est le suivant :

#### Budget principal

Compte 90.022.2182.00511 et 90.022. 2188.00511 code service 32000.

**Les dépenses totales de 6 450 KF se répartissent de la façon suivante :**

\* *Acquisition de véhicules*

Type	Catégorie	Véhicules à réformer	Véhicules à acquérir	Estimation KF TTC
Berlines Fourgonnettes Fourgons	1000 2000 3000	Au coup par coup suivant l'état de vétusté des véhicules		2 410
Citerne sur berce	7000	1	1	90
Balayeuse compacte	7000	1	1	730
Engin T.P.	7000	1	1	100
Porteur déneigement	7000	3	3	1 300
<b>TOTAL</b>				<b>4 630</b>

\* *Renouvellement de matériels*

- budget prévu pour le remplacement des petits matériels suivant leur état de vétusté :

Secteur Espaces Verts	380 KF
Secteur Voirie	260 KF
Secteur Manutention	250 KF
Autres secteurs d'activité	<u>160 KF</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 KF</b>

\* *Grosses réparations Parc Auto* 770 KF

**Budgets annexes***Service des Forêts*

Compte 90.92.2182.00514 code service 34000

- 1 Rascal 60 KF

Compte 90.92.2158.00514

- 2 tronçonneuses 8 KF

- 2 débroussailleuses 8 KF

*Service des Eaux*

Compte 892.2182.00512 code service 30700

- 2 fourgonnettes (remplacement) 120 KF

- 1 fourgon à benne (remplacement) 230 KF

Sur avis favorable de la Commission Parc Automobile, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers ci-dessus proposé,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que le ou les avenants, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1997.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 16 avril 1997.*